

Carie du blé – méthodes de lutte et caractérisation des souches présentes en France

ORGANISME : FNAMS

Fédération Nationale des Agriculteurs Multiplicateurs de Semences (www.fnams.fr)

La FNAMS met au point les références techniques de multiplication des semences sur ses 6 stations expérimentales en France.

RESPONSABLES ET CONTACT

Encadrement : Julie Gombert (Ingénieur d'études) et Julianne Raveneau (technicienne d'expérimentation), FNAMS – Impasse du Verger – 49800 Brain-sur-l'Authion

Contact : Julie Gombert julie.gombert@fnams.fr / 02.41.80.91.06

PROFIL RECHERCHÉ

BTS / DUT / Licence Pro / Master 1, motivé par une activité de terrain
Capacité d'observation, autonomie de travail, esprit de synthèse et d'initiative

DUREE

3 à 4 mois avec présence impérative de mi-mai à mi-juillet.

THEME DU STAGE

Dans le cadre de son activité technique, la FNAMS met en œuvre des essais sur la protection des cultures de céréales destinées à la production de semences. La carie du blé est une maladie en recrudescence depuis une dizaine d'années qui est transmissible par les semences.

Les deux essais menés en 2016-2017 ont pour objectifs :

- Evaluer l'efficacité de différents traitements de semences vis-à-vis de semences contaminées par la carie commune.
- Caractériser la virulence de 11 souches de carie présentes en France par inoculation de la gamme d'hôtes différentielle. Ces travaux sont réalisés dans le cadre du projet CARIE ABBLE (CASDAR Semences et sélection végétale) dont la finalité est de disposer d'un test fiable et rapide de résistance variétale à la carie commune.

Encadré par le personnel du Service Technique de la FNAMS, le stagiaire se verra confier :

- le suivi technique de l'essai en lien avec le personnel technique (irrigation, protection de la culture),
- les notations, l'analyse et la synthèse des résultats,
- l'appui au technicien sur les autres essais sur les espèces céréales et protéagineux (travail de terrain).

LIEUX

Centre Technique de la FNAMS à Brain sur l'Authion (49), 12 km d'Angers.

CONDITIONS PRATIQUES

Indemnité mensuelle (environ 550 €) + indemnités logement (100 €/mois env.) + tickets restaurant.